

## 22 DERNIÈRES CHAUMIÈRES : LE ROSEAU

Moins universel que celui de seigle, le chaume de roseau était employé sur tout le littoral, pour des raisons d'exploitation des productions locales, sous des conditions bien sûr gratuites. Mais le roseau est aujourd'hui devenu le principal, sinon le seul matériau utilisé pour la restauration et la création de chaumière, ce qui ne permet plus toujours de produire des restaurations authentiques, car le seigle et le roseau n'ont pas la même apparence. Même lorsque le roseau pourrait être encore prélevé sur place, c'est bien souvent le roseau de Camargue, qui s'est imposé, et pire encore, le roseau de Hollande, ce qui produit un coût de transport inutile.

Dans la revue qui suit, nous indiquons, pour chaque lieu, l'année de première observation du chaume. La seconde date correspond à l'année à laquelle a pu être constatée la disparition de cette couverture. Cette statistique porte sur l'ensemble des couvertures de chaume d'un site et non couverture par couverture. Ainsi, la disparition doit être complète sur un même site pour être indiquée comme telle.



*Maison du Marais-Vernier (Eure), 1994. La Normandie chevelue.*



*Combon (Eure), 1994, la différence d'aspect entre le roseau, à gauche, et le seigle, à droite, saute aux yeux. Le roseau fait plus policé, le seigle, plus rustique.*



## Allier

Thionne Goyette 1986



*Thionne Goyette, 1986, restauration récente d'une maison à empilage de poutres de la Sologne bourbonnaise. Le choix du chaume nous rappelle que cette construction en fut peut-être autrefois couverte, mais elle l'a plutôt été de seigle.*



## Bouches-du-Rhône

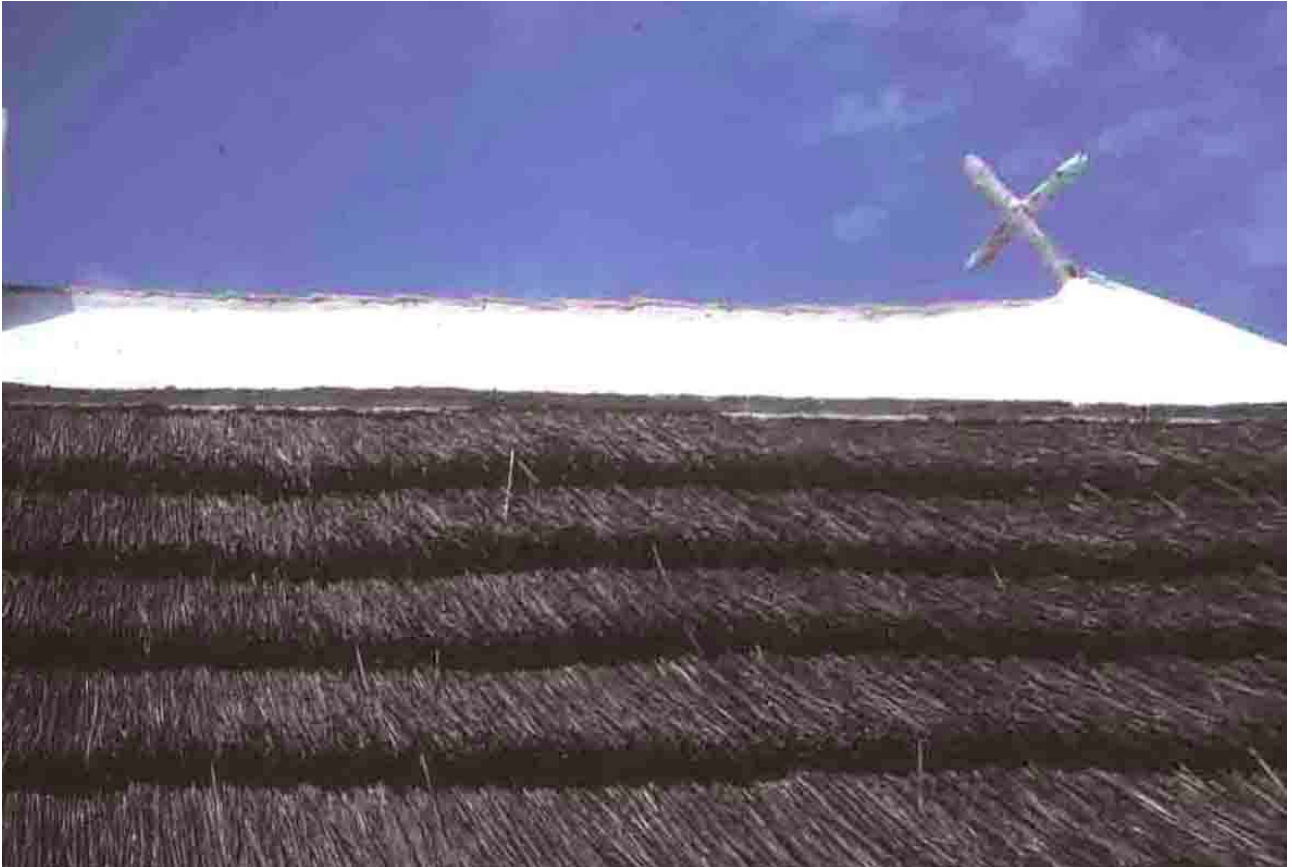
Mas-du-Pont-de-Rousty 1987

Les Saintes-Maries-de-la-Mer 1987

En Camargue, les principales zones de récolte du roseau se situent sur les communes de Saint-Gilles et de Vauvert, dans le Gard; sur les communes des Saintes-Marie-de-la-Mer et d'Arles, dans les Bouches-du-Rhône. Le roseau est coupé en hiver, de début novembre jusqu'en avril, quand il est sec et défeuillé. En coupe manuelle, le sagneur saisit et coupe le roseau par poignées, le peigne à l'aide d'un sagnadou, le tape sur une planchette posée au fond de la barque, et le lie par paquets de 60 cm de circonférence environ. La coupe mécanique est pratiquée par les sagneurs professionnels avec un outillage adapté à partir de moissonneuses-lieuses à riz, ou de radeaux équipés de faucheuses-lieuses.



*Ecomusée du Mas du Pont de Rousty (Bouches-du-Rhône), 1987, maison de gardian.*



*Le fâitage est fait d'un mortier blanchi à la chaux.*



*Couverture en gradins*



*Environ des Saintes-Marie-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), 1987, maison de pêcheur.*



## Eure

Bray 1988  
Env Brestot 1988  
Env Cauverville 1988  
Ferrière-Haut-Clocher Le Bas-de-Derrière 1988  
Le Marais-Vernier 1988  
Saint-Samson 1988  
Saint-Sulpice 1988



*Le Marais-Vernier (Eure), 1988, deux étables, celle du dessus possède un escalier de montée au grenier protégée par une « aile de geai ».*





*Claville (Eure), 1994, réalisation moderne en roseau.*





## Loire-Atlantique

Khérintet 1988

Marlais 1988

Saint-Lyphard 1988/ 1994

En Loire-Atlantique, le Parc Régional de la Brière a poussé plus loin la réflexion sur l'emploi et le réemploi du chaume, à travers plusieurs réalisations de grande envergure, notamment à Khérintet et à l'île de Fédrun. Il faut dire que les conditions locales se prêtent bien à la maintenance d'un matériau encore abondant et gratuit. Le Parc de Brière n'a pas lésiné sur les efforts pour promouvoir le roseau en toiture, avec les deux « vitrines » créées dans les lieux précités, accompagnées d'un nombre important d'études sur l'habitat traditionnel. Son action n'a pas été sans effets sur la sensibilisation de la population locale.



*Khérintet (Loire-Atlantique), 1980, maison de l'écomusée.*

En Brière, on dénombrait en 1989 plus de 1 200 chaumières et annexes, soit quelques 2 000 couvertures. Des aides au maintien du chaume dans la délimitation d'un Site Inscrit sur la Brière, sont également accordées par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). Le Parc Régional de Brière a créé en 1989, l'Association du Fonds de Sauvegarde du Chaume et de la Chaumière Brièronne dont la vocation est de conduire des études scientifiques sur la roseau et des recherches pour l'amélioration des récoltes et la commercialisation du produit. Le Fonds de Sauvegarde attribue subventions de 20 à 25 % sur le total du devis, hors taxe. Cependant, le roseau de provenance locale ne couvre que 15 % des besoins, le reste venant de Camargue.



*Marlais (Loire-Atlantique), 1988, un chaume assez ébouriffé.*



*Saint-Lyphard (Loire-Atlantique), 1988, chaumière à deux logis.*



*Kerhauguet (Loire-Atlantique), 2005. photo du haut et photo du bas.*



## Manche

Dans le Cotentin et le Bessin, les quelques 25 000 ha de marais recèlent 3 500 maisons en masse, ce qui justifie les actions de formation par du Parc Naturel Régional du marais du Cotentin et du Bessin et les aides de 20 % des travaux plafonnés à 150 000 f. Le matériau utilisé provient essentiellement de Camargue mais une opération de restauration de roselière est en cours pour relancer une production locale.



*A Marchésieux (Manche), 2002, la maison de l'ADAME des Marais (la dame des Marais), construite en masse, a été convertie en écomusée, sous un toit de roseau.*





*Le four à pain*

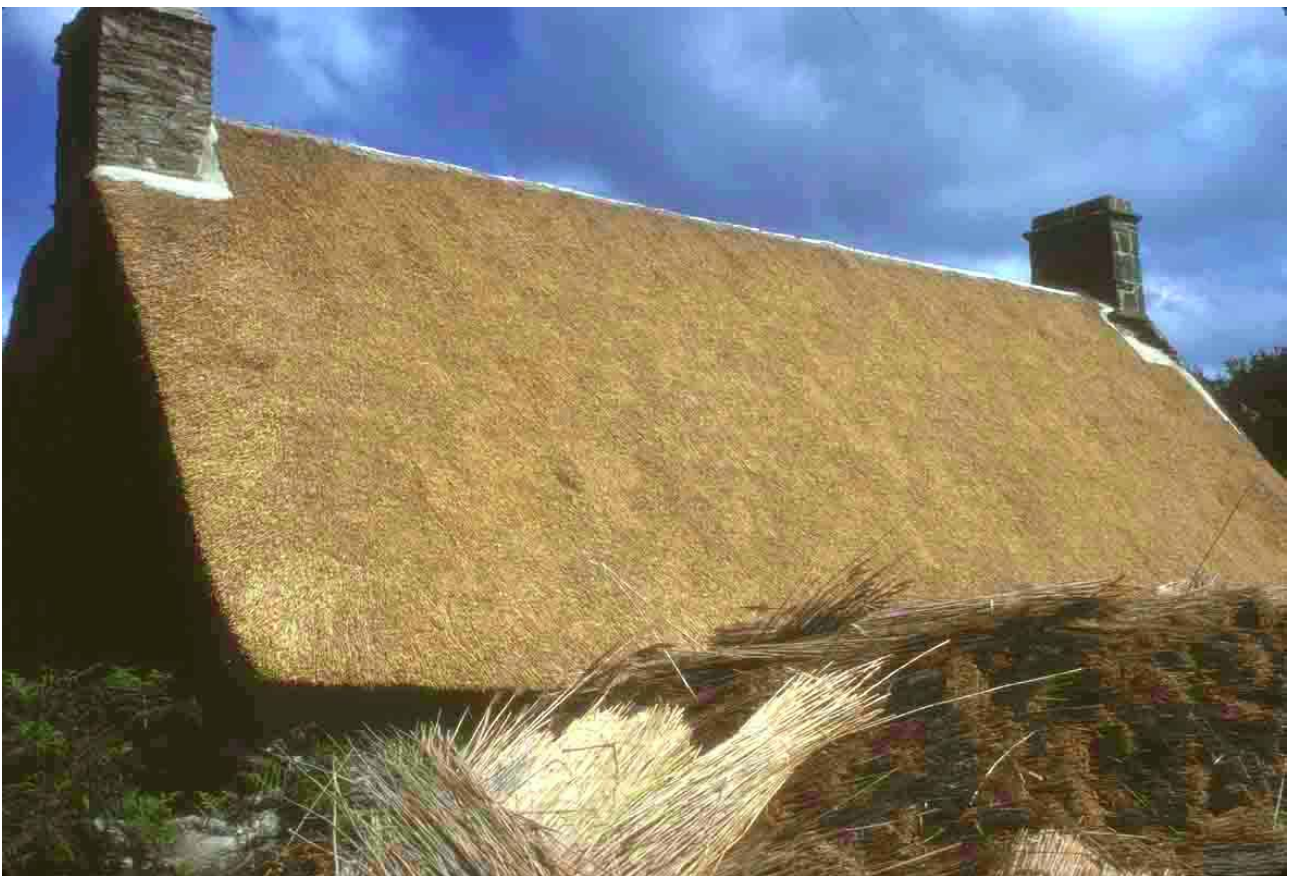


## Morbihan

Poul-Fétan



*Le hameau de Poul Fétan (Morbihan), en 1994, rassemble des maisons du XVI<sup>e</sup> siècle. Celle de gauche est la seule qui ait été couverte en seigle.*



*Par facilité, toutes les autres l'ont été en roseaux. Ici, en 1979.*



*Ce choix est regrettable, surtout pour un écomusée qui mériterait plus d'authenticité car, entre le seigle et le roseau, une maison n'a pas du tout la même expression.*



*Autre regret, le choix de l'iris pour la faîtière, à la mode normande et non bretonne.*

## Vendée

En Vendée, si les réalisations conduites dans le cadre de l'écomusée de Saint-Jean-de-Monts illustrent assez bien la réussite de la restauration de plusieurs bourrines, elles ne provoquent guère d'émulation auprès des propriétaires du patrimoine local, malgré l'activité de deux artisans capables de perpétuer les traditions locales. On ne compterait plus de ce fait, qu'une cinquantaine de bourrines conservées, dans tout le marais vendéen.



*La Barre-de-Monts, l'écomusée du Daviaud (Vendée), 2001, bourrines en maçonnerie de terre et à toiture de roseaux.*







*La Barre de Monts, écomusée du Daviaud, hangars construits de terre.*



*La Barre de Monts, écomusée du Daviaud, meules de gerbes de roseaux prêtes à l'emploi.,*

## Les recettes du chaume de roseau

### Pose

La charpente de la cabane camarguaise est constituée de bigues, chevrons, sur lesquels des condorces (entretoises de châtaignier, saule ou cornouiller sanguin) sont fixées horizontalement tous les 35 cm. Des manons de roseaux, de 2,20 à 2,50 m de longueur, sont posés sur cette armature par le bas, de 35 en 35 cm, pour produire une couverture « en escalier ». On commence la toiture à l'est, par l'installation, sur tout le tour, des manons dont les rangs se chevauchent aux deux-tiers. Chaque manon est cousu quatre fois avec du fil de fer galvanisé n°6, à l'aide d'une aiguille droite (deux personnes) ou aiguille recourbée (une personne). Un poinçon de bois en forme de coin aide au passage du fil. On compte un empilage de quatre manons pour obtenir une quarantaine de cm d'épaisseur de couverture.

Il faut de 8 à 10 gerbes, soit une cinquantaine de manons au mètre carré, et un total de 4 500 manons pour une cabane de dimensions moyennes. Deux semaines de travail et deux hommes sont nécessaires pour la couverture d'une maison d'habitation de 10 mètres de longueur, ce qui revient à la pose de 200 manons par jour et par personne.



*Les toits de Poul-Fétan (Morbihan), 1994.*

En Bretagne et dans l'ouest de la France, la pose du roseau ne pouvait qu'être différente, en raison de la plus grande pluviosité. Gonflés d'eau, les roseaux s'y trouvent toujours en tension, contrairement à ceux de Camargue qu'assèchent la chaleur et le mistral. Dans le Marais vendéen, la couverture des bourrines exige des variétés de roseaux ou de jonc cueillies selon leur essence, en juillet, septembre ou mars. Le travail est exécuté en septembre et octobre, mois pendant lesquels l'humidité de l'air assouplit la tige. Mais le roseau doit être coupé plus tôt, avant la prise de graisse trop tentatrice pour les rongeurs. Mis à sécher à plat, en prairie, pendant une huitaine de jours puis disposés en gerbes, les roseaux (la rouche) sont entassés en « tête-bêche » en tas coniques, appelés piles, parfois pendant deux ans.

La charpente est bâtie de pannes, chevrons et lattes prélevées sur des branches ou de jeunes pousses de peupliers, d'ormeau ou de chêne. Le couvreur installe, sur les chevrons, des liteaux de peuplier, sur lesquels sont étendus les fagots de roseaux. Il prépare d'abord sur le liteau des nattes de jonc tressées, puis il pose dessus les fagots (les menouilles, dont l'ensemble est appelé la bourre), le

piéd vers le bas, il les délie, les étale, les tasse du genou, les égalise avec une palette, puis les fixe aux liteaux avec des liens d'osier, de jonc, de chèvrefeuille ou de saule (aujourd'hui de fil de fer), à l'aide d'une aiguille, la gueil. Une cheville de bois, ajoutée à l'extrémité du lien, est fichée dans la panne de la charpente. La première rangée de fagots est placée sur la rive inférieure du rampant et liée à la charpente. Il faut cinq hauteurs pour couvrir la longueur d'un rampant moyen de 3,75 m, pour une épaisseur de 30 à 35 cm. 600 grosses gerbes sont nécessaires pour couvrir toute une bourrine.

Les fagots sont égalisés avec une palette façonnée dans une douelle de barrique dont l'une des extrémités est taillée en biseau et l'autre en forme de poignée. L'égalisation définitive est réalisée au couteau, en principe taillé dans une faux usée et utilisé comme un peigne. Comme autres outils, le bourriner possède une pierre à aiguiser, une aiguille prenant forme de grande tige métallique percée, une paire de tenailles, un baquet et des chevilles.

A cause du vent marin, le chaume est maintenu par des perches sur tout le versant du toit. Pour la même raison, le toit de la bourrine est de pente faible, de l'ordre de 40°; et présente une forme ramassée comportant généralement une croupe à l'ouest.



*Le Marais Vernier (Eure), 1994.*

En Brière, deux techniques restent observables : couverture par bandes verticales du bas vers le faitage, les bottes étant directement ligaturées sur les liteaux avec fil galvanisé; ou couverture par bandes horizontales, de bas en haut, le roseau étant serré entre les liteaux et fixé par des tiges mécaniques. Dans les deux cas, le roseau est égalisé au fauchet.

## Le faîtage

En Vendée, la faîtière est coiffée d'une bande de mortier de terre à bigot, de sable et de débris végétaux, la traye ou traie, descendant sur les rives latérales des rampants en présence de croupe. Large de 20 cm environ, ce mortier de terre est planté de joubarbe des toits.

En Brière, la faîtière est faite de mortier étalé sur un grillage.

Dans l'Orne, les bottes qui dépassent le faîtage sont repliées et non coupées, ce qui apporte une solidité supplémentaire. L'extrémité libre du chaume est taillée afin que la couverture présente une surface unie, laquelle est ensuite tapée et tassée à l'aide d'une longue palette de bois.

En Camargue, les manons, ébarbés de leurs têtes, sont posés à l'envers et renforcés par une seconde couture. Ils sont recouverts par la cape, faîtière constituée d'un mortier de chaux blanchi à la chaux. Le revêtement de l'abside subit un décrochement par rapport à celui du faîtage et les manons sont obligatoirement plus serrés.



*Claville (Eure), 1994.*



*Le Marais-Vernier (Eure), 1994. L'iris de Normandie.*



*Poul-Fétan (Morbihan), 1994, de la joubarbe notamment, mais elle est rapportée.*



*Poul-Fétan (Morbihan), 1994.*

## L'égout

En Vendée, le bas du fagot forme gouttière.

En Camargue, la première rangée de base est doublée.



*Le Marais-Vernier (Eure), 1994, en Normandie, la présence de croupes rend la toiture parfaitement étanche au vent et assure une protection complète des maçonneries.*



*Poul-Fétan (Morbihan), 1994. Les Bretons font par contre le choix de pignons, la toiture est alors protégée par des « pierres chevronnières » saillantes.*